

Rétablir la place de tous les territoires dans le projet républicain

Carole Delga, députée de Haute Garonne secrétaire nationale du parti socialiste au logement et à l'égalité des territoires au parti socialiste

Frédérique Massat, députée de l'Ariège, présidente de l'association nationale des élus de la Montagne (ANEM)

Alain Calmette, député du Cantal, président du groupe d'études « Politiques de la ruralité » à l'Assemblée nationale

Les territoires ruraux sont les grands absents des débats sur la France dans 10 ans organisés par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective. Pire, le discours « métropolitain » semble définitivement avoir pris l'ascendant, laissant à penser, comme une évidence, que l'aménagement du territoire passe exclusivement par l'affirmation des métropoles. Cette vision est pour nous inacceptable car elle conduirait à cacher derrière une performance collective nationale une fracture territoriale très aggravée et préjudiciable à la cohésion nationale.

Un constat, aussi trivial soit-il, s'impose : les territoires sont par nature inégaux. En revanche, cette inégalité géographique devient politique dès lors qu'elle se traduit par des inégalités de destin entre citoyens du fait du territoire de naissance ou de résidence. Et ce constat est d'autant plus inacceptable dès lors que ce sont les politiques publiques menées depuis de nombreuses années qui tendent à rendre les territoires plus inégaux encore qu'ils ne le sont. Les approches managériales et comptables qui ont prévalu jusqu'à maintenant ont exacerbé les situations de décrochage des territoires les plus meurtris.

Pour autant, les inégalités territoriales se sont transformées. Bien entendu, les régions françaises connaissent des dynamiques très différentes notamment sur le plan démographique avec un vieillissement de la population qui touche des territoires plus fortement que d'autres. Le modèle social français permet néanmoins une redistribution entre territoires productifs et territoires plus résidentiels.

Désormais, les inégalités se jouent à des échelles plus fines, au niveau infra régional. Inégalités sociales et territoriales se cumulent et s'imbriquent, affectant l'efficacité des politiques publiques (éducation, santé, sécurité, emploi, ...).

Trois traits principaux ont, ces dernières années, caractérisé les politiques d'aménagement du territoire :

- la concentration des financements sur quelques pôles en présupposant leur capacité d'entraînement pour le reste du territoire,
- la compétition entre les territoires comme moteur de la compétitivité nationale,

- le retrait de l'Etat sur les enjeux de solidarité territoriale en faisant des collectivités territoriales des prestataires des politiques nationales.

La perception de ces inégalités par les 11 millions de français qui vivent dans ces territoires, leur sensibilité croissante aux problématiques de mobilité et d'accès aux services se traduit par un sentiment d'abandon et de relégation, un sentiment de décrochage irréversible.

Au-delà de l'organisation institutionnelle des territoires qui relève d'un autre débat, nous pensons que le passage d'une logique d'« aménagement du territoire » à celle d'« égalité des territoires » implique de traiter des « liens » autant que des « lieux ».

D'abord, une politique des « lieux » qui permette de mailler le territoire national en donnant la priorité aux bourgs-centres qui ont un fort potentiel de développement équilibré en matière de services et d'aménités de proximité. Pour ce faire, une vision différente pourrait consister à sortir du cloisonnement des politiques sectorielles de droit commun pour adopter une approche territoriale intégrée. La Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) a identifié 1 200 pôles de proximité de ce type, soit autant que de quartiers relevant de la politique de la ville.

Ensuite, une politique des « liens » qui consiste à rendre systématique la coopération entre territoires, à promouvoir la solidarité et les échanges entre la ville et la campagne au sein d'un même territoire. Les nouvelles conférences territoriales de l'action publique pourraient être le lieu de négociation débouchant sur des conventions ville/campagne de réciprocité territoriale reconnaissant les spécificités du monde rural avec sa faible densité, sa vocation agricole, ses enjeux paysagers et environnementaux. La capacité à construire des accords stratégiques équilibrés entre territoires peut être un des moteurs de l'égalité des territoires.

Faire émerger des lieux de vie de proximité et inciter à la coopération entre territoires, c'est bien en tenant ces deux bouts que les territoires pourront relever les défis de la France de 2025. Rétablir la place de tous les territoires dans le projet d'avenir, c'est répondre au sentiment d'abandon des populations des territoires les plus fragiles, c'est redonner du souffle au projet républicain.